



Commissariat
aux comptes

Commissariat
aux apports

Commissariat
à la fusion

GUYANE PROMO SANTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31/12/2019

Centre d'Affaires Dillon Express – Lotissement Dillon Stade – 97200 Fort de France
Tél. 05 96 63 65 65 – Fax 05 96 60 49 16 – e-mail : lb@accentys.fr

SAS au capital de 55 000 €, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort de France – Siren 414 119 206 – NAF 6920Z

GUYANE PROMO SANTE

4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019,

Aux Membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 2 Décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GUYANE PROMO SANTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association GUYANE PROMO SANTE à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment sur l'exhaustivité des subventions de fonctionnement et de l'évaluation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association GUYANE PROMO SANTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rémire-Montjoly, le 19 novembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK
Président



GUYANE PROMO SANTE

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS

REGLEMENTEES

AU 31/12/2019

GUYANE PROMO SANTE
4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rémire-Montjoly, le 19 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK
Associé



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	18 649	15 287	3 361	288
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	119 349	81 296	38 052	26 433	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 836		2 836	2 836	
TOTAL (I)	140 833	96 583	44 250	29 557	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 100		2 100	28 424
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	12 700		12 700	36 698	
Autres créances	2 650 205		2 650 205	3 383 599	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	974 296		974 296	765 557	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	73 406		73 406	1 852
	TOTAL (II)	3 712 708		3 712 708	4 216 130
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	3 853 541	96 583	3 756 958	4 245 688	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

DILLON Stade 87200 FORT DE FRANCE
0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

2 836

2 836

Bilan Passif

État exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	373 089	283 225
	Résultat de l'exercice	4 236	89 864
	Total des fonds propres	377 325	373 089
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	377 325	373 089	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	586 700	327 518	
Total des fonds dédiés	586 700	327 518	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		16 800	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 941	11 161	
Dettes fiscales et sociales	65 216	62 038	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	52	950	
Produits constatés d'avance	2 649 724	3 454 132	
Total des dettes	2 792 933	3 545 081	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 756 958	4 245 688	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 235.80	89 864.20	
(1) Dont à moins d'un an	2 792 933	3 528 281	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.			

ENGAGEMENTS DONNES

Accentus
Atout Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Slade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	30 270	62 567
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 196 511	947 510
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	196	1 438
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	7 689	66 671
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	1 234 666	1 078 185	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	284 527	179 103
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 315	3 006
	Rémunération du personnel	424 374	374 395
	Charges sociales	153 904	115 664
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	11 857	5 154
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	677	554
	Total des charges d'exploitation	881 654	677 876
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		353 012	400 308
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	586	581
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		4
2 - RESULTAT FINANCIER		586	577
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		353 598	400 886
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	260	3 600
	Charges exceptionnelles	90 440	1 628
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(90 180)	1 372
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	327 518	15 124
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	586 700	327 518
TOTAL DES PRODUITS		1 563 030	1 096 890
TOTAL DES CHARGES		1 558 794	1 007 026
EXCEDENT ou DEFICIT		4 236	89 864
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		1 310
	Bénévolat		1 310
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		1 310
	Secours en nature		1 310
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprime en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 756 958** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 563 030** euros et un total **charges** de **1 558 794** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Accentus

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

L'état exprime en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

EFFETS COVID 19

L'association a mis en place le chômage partiel pour atténuer les effets de la pandémie à partir de mars 2020. Les procédures de télé-travail ont été instaurées pour garantir une pérennité des services. L'association n'a bénéficié d'aucun prêt covid garanti par l'état.

Effectifs au 31-12-2019

31/12/2018	Homme	Femme	Total
Effectif Cadres	1	10	11
Effectif non cadres		1	1

Indemnité de fin de carrière au 31-12-2019

Indemnité de fin de carrière	40114
Valeur probable de versement	37056
Valeur probable à verser	5183

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			73 406
SOMALI		73 406	
GMI			
ORANGI			
AIR FRANCE			
FBP			
GLA			
AIDIP			
BRID			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			73 406



Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Produits constatés d'avance

Etat exprime en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 649 724
ARS DU JARDIN A L'ASSIETTE		2 649 724	
ARSCPOM			
ARS MAISON DE SANTE			
ADIME PNA 2018 2019			
DAAF PRA DU JARDIN A L'ASSIETTE			
DAAF PNA DU JARDIN A L'ASSIETTE			
DAAF LIVRE SPANC'S			
DAAF LIVRE ST BOOK			
CI G LIVRE SPANC'S			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 649 724

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	327 518	327 518	586 700	586 700
TOTAL	327 518	327 518	586 700	586 700

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
ARS PLATEFORME RESSOURCES	89 093	89 093		
ARS CPOM 2018	202 348	202 348	172 400	172 400
ARS ADDICTIONS APPROCHÉ TNP 2017	5 708	5 708		
ARS EXPOSITION MEDICINE 2017	665	665	665	665
ARS MAISONS DE SANTE 2018	7 784	7 784		
ARS CPS FONDS TABAC			7 657	7 657
ARS CPOM 2019			251 684	251 684
ARS REDUCTION DES RISQUES SEULES			2 563	2 563
DAAF CLASSES DU GOUT MARIPASOULA			2 811	2 811
DAAF LIVRES PANCS 2018	3 121	3 121	36 307	36 307
DAAF LIVRE SI BOOK 2018			25 000	25 000
CTG LIVRES PANCS 2018	3 121	3 121	36 307	36 307
CACT PSEP 2019			1 499	1 499
CAF PSEP 2019			16 849	16 849
DISCS DU JARDIN A L ASSIETTE 2018	5 538	5 538		
MILDECA ADDICTIONS APPROCHÉ TNP 2017	6 057	6 057		
PJJ ADDICTIONS DU ADOS 2016	4 083	4 083	4 083	4 083
DAAF PRA DU JARDIN A L ASSIETTE			7 758	7 758
DAAF PNA DU JARDIN DE GUYANE			10 860	10 860
PNA DU JARDIN DE GUYANE			10 257	10 257
Totalisation	327 518	327 518	586 700	586 700

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	283 225	89 864		373 089
Résultat de l'exercice	89 864	(85 628)		4 236
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	373 089	4 236		377 325

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16